



Consulting
Management
& Governance

Société inscrite au tableau de l'OECT
OMEGA CENTER, 6ème étage-Appartement N°
24Les Berges du Lac II, Tunis-Tunisie
Tél : +216 70 730 602 Fax : +216 70 730 650
E-mail : hamor.cmg@topnet.tn

ASSOCIATION « CIES Section Tunisie »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**



Septembre 2025

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I. RAPPORT GENERAL	3
II. ETATS FINANCIERS :	7
♦ Etat De La Situation Financière	8
♦ Etat Des Produits Et Des Charges	9
♦ Etat Des Flux De Trésorerie	10
III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS	11
IV. ANNEXES	18

I - RAPPORT GENERAL

ASSOCIATION « CIES Section Tunisie »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Madame la Présidente de l'Association

« CIES Section Tunisie »

10, Rue Ali Bach Hamba – 2070 La Marsa Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de l'association « ***CIES Section Tunisie*** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers :

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'association « ***CIES Section Tunisie*** » comprenant au 31 décembre 2024 : l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un résultat de **15 226 DT** et un total actifs de **472 702 DT** au 31 décembre 2024.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association « ***CIES Section Tunisie*** » au 31 décembre 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie dont notamment la norme publiée par l'ordre des experts comptables de Tunisie et relative à la certification des états financiers des associations.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association « ***CIES Section Tunisie*** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de l'organe dirigeant pour les états financiers

L'organe dirigeant est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à l'organe dirigeant qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe dirigeant a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe dirigeant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'organe dirigeant du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons à l'organe dirigeant notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière notamment le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011, relatif à l'organisation des associations.

1) Efficacité du système de contrôle interne

Conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous avons procédé à l'examen portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Comité Directeur et aux Responsables de la gouvernance.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines déficiences du système de contrôle interne, qui ont été consignées dans la lettre de direction qui a été communiquée au représentant légal de l'association. Cette lettre de direction fait partie intégrante de ce rapport.

2) Tenue des registres prévus par l'article 40 du décret- loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 :

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres préparés par l'association au titre de l'exercice 2024. Les registres sont :

- Le registre des délibérations des organes d'administration ;
- Le registre des membres ;
- Le registre des activités et des projets ;
- Le registre des dons et subventions.

Tunis, le 01 septembre 2025

P/ CONSULTING MANAGEMENT & GOVERNANCE

Haythem AMOR



II - ETATS FINANCIERS

Etat de la Situation Financière
Exercice clos le 31 décembre 2024
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	4	428 159	380 249
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants	5	27 166	32 330
AC 4 - Créances et comptes rattachés		-	11 440
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières		-	-
AC 8 - Immobilisations corporelles	6	17 377	20 783
AC 9- Immobilisations incorporelles		-	-
Total des actifs		472 702	444 803
<u>PASSIFS ET ACTIFS NETS</u>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	7	57 607	47 753
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	8	20 257	21 528
PA 4 - Provisions pour risques et charges		4 092	-
PA 5 - Apports reportés		-	-
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
Total des passifs		81 955	69 282
AN 1 - Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations	9	23 265	23 265
AN 3 - Subventions d'investissement		-	-
AN 4 - Autres actifs nets		-	-
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 - Excédents reportés	10	352 257	297 036
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		15 226	55 220
Total des Actifs Nets		390 747	375 521
Total des Passifs et Actifs Nets		472 702	444 803

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat des Produits et des Charges
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>Produits</u>			
PR 1- Cotisation des adhérents		-	-
PR 2- Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3 - Subventions de fonctionnement		-	-
PR 4 - Apports non monétaires		-	-
PR 5- Autres Apports	11	1 446 966	1 676 515
PR 6 - Produits des placements		-	-
PR 7- Quote part des suvb inscrite au résultat de l'exercice		-	-
PR 8- Autres gains		-	47
Total des produits		1 446 966	1 676 562
<u>Charges</u>			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	12	44 932	13 137
CH 2- Charges de personnel	13	304 709	252 350
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	14	16 065	14 671
CH 4- Autres charges courantes	15	1 066 035	1 341 184
CH 5- Charges financières nettes		-	-
CH 6- Autres pertes		-	-
Total des charges		1 431 741	1 621 342
<u>Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</u>		15 226	55 220

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat des Flux de Trésorerie
Exercice clos 31 décembre 2024
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
F1- Encaissement des cotisations des adhérents	-	-
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement	1 428 590	1 637 562
F4- Encaissement d'autres revenus et apports	18 377	38 953
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	(1 102 059)	(1 295 504)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	(304 709)	(252 350)
F7- Autres Décaissement des activités courantes	(79 542)	(98 967)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	(39 344)	(29 694)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(8 566)	(7 900)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(8 566)	(7 900)
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
F12- Encaissement des dotations	-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement	-	-
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts	-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-	-
Variation de trésorerie	47 910	21 794
Trésorerie au début de l'exercice	380 249	358 456
Trésorerie à la clôture de l'exercice	428 159	380 249

III - NOTES AUX ETATS FINANCIERS

LES NOTES DE PRESENTATION

Note 1 : Présentation de l'association

L'Association « **CIES section Tunisie** » est une association à but non lucratif régie par les lois réglementant les activités d'associations en Tunisie.

L'objectif de l'association est de contribuer à la promotion de l'engagement citoyen pour les dimensions de la citoyenneté mondiale.

Note 3 : Déclarations de conformité

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions de la norme comptable tunisienne numéro 45 relative aux associations, aux parties politiques, aux autres organismes sans buts lucratifs et compte tenu des hypothèses sous-jacentes des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant l'approbation du cadre conceptuel comptable.

Note 3 : Conventions et méthodes comptables appliquées

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par l'association, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

3.1 Unité monétaire :

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

3.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles exploitées par l'association figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés, et sont amorties sur leur durée de vie estimée.

3.3 Les Actifs Nets :

Les actifs nets représentent l'intérêt résiduel dans l'actif de l'association après déduction de tous ses passifs.

3.4 Les apports reçus :

Les apports reçus sont enregistrés à leur juste valeur et sont constatés comme suit :

Les apports sous forme de cotisations et les apports non affectés sont constatés en à titre de revenus de l'exercice auxquels ils se rattachent.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés comme des Actifs Nets et rapportés aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissements relatives à ces immobilisations.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe aux charges, sont constatés aux passifs à titre d'apports reportés puis transférés en résultat au moment de la constatation des charges correspondantes.

3.5 Les charges :

Les charges supportées par l'association sont enregistrées à la date de leur engagement et comptabilisées en toutes taxes comprises.

Note 4 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le poste « Liquidités et équivalents de liquidités » totalise à la clôture de l'exercice à 428 159,128 Dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en banque	419 580,605	372 231,674
Avoirs en caisse	8 578,523	8 017,621
TOTAL	428 159,128	380 249,295

Note 5 : Autres actifs courants

Le poste « Autres actifs courants » totalise à la clôture de cet exercice une valeur de 27 166,530 Dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
FRS avance et acompte	-	579,199
Personnels rémunérations dues	6 706	8 306
Débiteurs divers	640	240
Charges constatées d'avance	8 234,239	23 058,791
Comptes transitoires ou d'attente	146,085	146,085
CLIENT OFFI	11 440,21	-
TOTAL	27 166,530	32 330,075

Note 6 : Immobilisations corporelles :

A la clôture de l'exercice, les immobilisations corporelles et les amortissements déduits, s'élèvent à 17 376,802 Dinars dont le coût des immobilisations compris le prix d'achat, les droits et taxes supportés et les frais directs.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Toute immobilisation corporelle dont son coût d'acquisition ne dépasse pas 500,000 Dinars est amortie intégralement l'année de son acquisition.

	31/12/2024	31/12/2023
Equipement de bureau	14 671,783	14 671,783
Mobilier de bureau	14 299	14 299
Materiel Informatique	54 345,533	45 779,033
Installations générales agencements	406,213	406,213
Equipements divers	7 586,42	7 586,42
TOTAL	91 308,949	82 742,449
Amortissements	(73 932,147)	(61 959,183)
VCN	17 376,802	20 783,266

Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

<u>Nature de l'immobilisation</u>	<u>Taux d'amortissement</u>
Installations générales et Agencements	20%
Matériel de transport	20%
Equipement de bureau	20% et 100%
Matériel informatique	33,33% et 100%

*Les mouvements de la période ainsi que la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles sont présentés au niveau du tableau d'immobilisation dans **l'annexe n°01**.

Note 7 : Autres passifs courants

	31/12/2024	31/12/2023
Personnels rémunérations dues	275,288	275,288
IRPP	1 075,081	1 075,081
CSS	36,23	36,23
FOPROLOS	40,695	40,695
RAS 1.5%/1%	162,011	315,011
RAS 3%	141,893	333,504
RAS 15%	526,588	2 548,813
RAS 15% / 10% LOYER	2 022,225	-
CNSS	17 770,952	17 372,61
Receveur des finances	9 328,704	10 265,44
Cies Italie	1 350	1 350
Charge à payer	24 877,169	14 140,56
TOTAL	57 606,836	47 753,232

Note 8 : Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2024	31/12/2023
Société Autoclick	-	15 217,715
Orange	-	610,341
Abdelaziz ben Abid	-	720,000
Chaieb Abdeljelil	-	218,475
Centre Coif	-	114,118
Comptoir Hamami	-	170,671
Selim Kouidhi	-	72,045
Sonia Khelifi	-	252,000
Sttp	-	17,488
SUCRE SALE	-	567,030
Fournisseur factures non parvenues	-	22,491
BLACK OCEAN STUDIO	6 593,200	-
CMG	6 141,023	-
STEG	276,000	-
Work Zone	1 143,757	-
Divers Fournisseurs	6 102,546	3 546
TOTAL	20 256,526	21 528,374

Note 9 : Apports affectés à des immobilisations

	31/12/2024	31/12/2023
Apports affectés à des immobilisations	23 264,598	23 264,598
TOTAL	23 264,598	23 264,598

Note 10 : Excédents ou Déficits reportés

	31/12/2024	31/12/2023
Excédent ou déficit des produits sur les charges reportés	15,000	15,000
Apports reportés affectés aux charges d'exercice 2018	4 098,568	4 098,568
Apports reportés 2019	(54 581,539)	(54 581,539)
Apports reportés 2020	(41 633,468)	(41 633,468)
Consommation des apports reportés 2021	52 531,805	52 531,805
Consommation des apports reportés 2022	(257 466,519)	(257 466,519)
Consommation des apports reportés 2023	(55 220,387)	-
TOTAL	(352 256,540)	(297 036,153)

Note 11 : Autres apports

Les autres apports totalisent au 31 Décembre 2024 un solde de 1 446 966,536 dinars et sont constitués des fonds imputés sur le résultat et reçus ou à recevoir du siège social en Italie et destinés à couvrir les dépenses courantes du bureau de Tunis :

	31/12/2024	31/12/2023
Legs, dons et autres apports reçus RVA	-	188 079,188
Legs, dons et autres apports B TO B	-	686 819,125
Legs, dons et autres apports CIR	-	3 457,825
Legs dons et autres apports reçus PRISMI	246 518,5	97 384,177
Legs dons et autres apports SUR MA ROUTE	293 760,737	164 203,237
Legs dons et autres apports JRS	843 266,634	497 617,968
Legs dons et autres apports SSI	26 464,987	-
Legs dons et autres apports OFFI	18 578,826	-
Produits div. gestion courante	2 091,786	-
Produits exceptionnels	3 428,269	-
Etudes et prestations de services	12 856,797	38 953,395
TOTAL	1 446 966,536	1 676 514,915

Note 12 : Achats consommés de fournitures et approvisionnements

	31/12/2024	31/12/2023
Fournitures de bureau	3 031,081	3 996,131
Carburant	12 488	2 881
Achats non stockés de matières et fournitures	-	1 231,133
Fournitures	-	901,871
Services informatiques	9 214,564	-
Électricité	928	2 097
Produits de nettoyage	1 838,62	1 943,400
Eau	191,900	86,960
Formation	1 280	-
Organisation événements	15 960	-
TOTAL	44 932,165	13 137,495

Note 13 : Charges de personnel

	31/12/2024	31/12/2023
Salaires bruts	260 838,698	215 287,026
Charges Cnss patronales	42 830,494	36 190,106
Accident de travail	1 039,548	872,601
Sivp	-	-
Autres Charges	-	-
TOTAL	304 708,74	252 349,733

Note 14 : Dotations aux amortissements et aux provisions :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements et aux provisions	16 065,054	14 670,637
TOTAL	16 065,054	14 670,637

Note 15 : Autres charges courantes

Les Autres charges courantes s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 1 066 034,708 Dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Location locaux Marsa	47 303,75	45 051,195
Location voiture	59 488	31 178
Location materiel	-	-
Location espace	1 755,3	920
Entretien et réparation	702	2 724,422
Assurance	17 871,472	17 860,338
Personnels extérieurs à l'entreprise Formateur	101 216,86	-
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	32 415,645	138 756,947
Publicité publication et relations publiques	44 418,689	5 307,226
Dons accordés	662 186,274	1 005 969,367
Impression	-	3 436,821
Réception	12 039,225	10 591,518
Voyage et déplacement	67 379,023	64 702,451
Frais de Télécommunication	8 619,165	7 311,877
Frais postaux	134,05	28,8
Commissions bancaires	1 597,507	1 118,434
Différence de règlement	-	2 576,224
Foprolos	2 607,908	2 152,846
Pénalités de retard	830,936	-
Droits d'enregistrement et de Timbre	3 969	275
Ch. diverses de gestion cour.	339,949	-
TCL	30,599	223,532
Charges exceptionnelles	232,597	-
Charges financières	896,759	999,005
TOTAL	1 066 034,708	1 341 184,003

IV.ANNEXES

ANNEXE N°01

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES &
INCORPORELLES DES AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31 Décembre 2024

(Exprimé en dinars)

	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEURS COMPTABLES NETTES
	31 Décembre 2023	Acquisitions	Cessions	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023	Dotation de la période	Reprise	31 Décembre 2024	
<u>Immobilisations Corporelles</u>	<u>82 742</u>	<u>8 567</u>	-	<u>91 308</u>	<u>61 959</u>	<u>11 974</u>	-	<u>73 932</u>	<u>17 377</u>
Installations générales agencements	406	-	-	406	406	-	-	406	-
Equipements de bureau	14 672	-	-	14 672	14 283	389	-	14 672	-
Mobilier de bureau	14 299	-	-	14 299	10 639	1 513	-	12 152	2 147
Matériel Informatique	45 779	8 567	-	54 346	32 271	8 649	-	40 920	13 426
Equipements divers	7 586	-	-	7 586	4 360	1 423	-	5 783	1 803
<u>Immobilisations Incorporelles</u>	<u>2 512</u>	-	-	<u>2 512</u>	<u>2 512</u>	-	-	<u>2 512</u>	-
Immobilisations Incorporelles	2 512	-	-	2 512	2 512	-	-	2 512	-
TOTAL	85 254	8 567	-	93 821	64 470	11 974	-	76 444	17 377